

SYLLABUS DU COURS

« GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX »

Sigle du cours : POL-4790 (gr. 030) Hiver 2016

(mercredi, 18h – 21 h)

Chargé de cours : Pierre Prévost

Communiquer au : prevost.pierre@uqam.ca

1) *DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE*

➤ Description du cours

Aperçu historique des services municipaux dans les milieux ruraux, urbains et métropolitains. Caractéristiques de la gestion contemporaine des services municipaux au Québec: encadrement juridique et contraintes politiques, économiques et administratives. La gestion des ressources financières (système de taxation et réforme fiscale) et la répartition de ces ressources entre les services (confection du budget et conséquences sur les populations). La fonction publique de certaines catégories de fonctionnaires, causes et conséquences de la tendance à la professionnalisation de la fonction publique locale. Les rapports entre administrateurs et hommes politiques locaux. Évolution des relations entre administrations locales et centrales en rapport avec la gestion des services municipaux.

➤ Approche utilisée

« L'intelligence, c'est (notamment) la capacité de faire des liens »

En application de cette sage maxime, l'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie viseront à permettre aux étudiant(e)s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de structure et de dynamique de la gestion des services municipaux.

Le rôle important de l'étudiant

Le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par la qualité de sa présence au cours et par sa curiosité. L'étudiant n'est donc plus considéré comme un élève; les informations qu'il reçoit pendant les périodes du cours et à travers les lectures sont donc supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. D'ailleurs, la démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations péremptoires ou encore de jugements *a priori*.

Le postulat de base

Dans ce cours, nous adopterons le postulat que la gestion dans le secteur public est un art difficile et exigeant, qui nécessite la prise en compte de nombreuses tendances lourdes (inclus dans la structure de coûts), ainsi que de certains facteurs immédiats (conjoncture) pouvant influencer les résultats. De plus, on notera dès l'abord que les gestionnaires publics ne disposent pas des mêmes signaux que leurs collègues qui oeuvrent dans le secteur privé, qui disposent du très efficace mécanisme de marché pour obtenir une « rétroaction » suite à leurs actions.

➤ **Objectifs**

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s auront acquis les principaux concepts et notions s'appliquant à la gestion municipale, soit essentiellement : la nature de cette organisation, les éléments de sa gouvernance, les questions budgétaires et fiscales, la structure des coûts qui composent les différents services, la dynamique qui les affecte, etc.

➤ **Pédagogie**

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. L'actualité municipale sera analysée pour illustrer les thèmes abordés dans le cours et apporter, au besoin, les mises en contexte qui permettent de comprendre les décisions. Deux examens individuels à livre ouvert, couvrant la matière de chacune des deux portions de la session, de même qu'un travail individuel visant à illustrer des apprentissages particuliers, témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée.

2) **CONTENU PROPOSÉ**

SÉANCE # 1 - Période du 13 janvier 2016:

- Présentation du cours, du professeur et premier échange avec les étudiants (15 minutes)
- lecture du syllabus et entente d'évaluation (15 minutes)
- survol des principales notions de gestion (origine, portée) et liens avec l'organisation municipale (90 minutes) (consulter documents distribués)
- Les grands équilibres de la comptabilité municipale (macro-comptabilité) (document distribué)

(DOC # 1 à 3)

SÉANCE # 2 – Période du 20 janvier 2016:

- Notions de compétences municipales et de planification du territoire
- Notions de performance dans la prestation de services municipaux (notes de cours sur Power Point)

(DOC # 4 à 9)

SÉANCE # 3 - Période du 27 janvier 2016:

- Mise en place et évolution des services municipaux au Québec : historique de leur déploiement soulignant les volets social, législatif, technologique et économique (150 minutes) (notes de cours sur Power Point)

(DOC # 10 à 14)

SÉANCE # 4 - Période du 3 février 2016:

- Les services municipaux aujourd'hui : typologie, éléments de gouvernance, fonctionnement administratif et prise de décision municipale (notes de cours sur Power Point)

(DOC # 15-16)

SÉANCE # 5 - Période du 10 février 2016:

SÉANCE # 6 - Période du 17 février 2016:

- Analyse des services municipaux (par grande fonction) (grille d'analyse sur fichier Word) à des fins de compréhension des défis, contraintes, encadrements et enjeux propres aux services municipaux.

(DOC # 17 à 21)

SÉANCE # 7 – Période du 24 février 2016:

- | |
|---|
| ○ <u>Examen intra</u> (30 points), maximum 180 minutes. Documentation permise. |
|---|

SEMAINE DE LECTURE

SÉANCE # 8 - Période du 9 mars 2016:

- Introduction à la fiscalité et aux notions de taxes et impôts (60 minutes)
- La fiscalité et les autres modes de financement municipaux (90 minutes):
 - concepts, évolution, forces et faiblesses
 - composition et évolution actuelle au Québec (notes de cours sur Power Point)

SÉANCE # 9 - Période du 16 mars 2016:

- La fiscalité et les modes de financement municipaux (...) : règles d'évaluation foncière

SÉANCE # 10 - Période du 23 mars 2016:

- La fiscalité et les modes de financement municipaux (...) : règles de taxation

(DOC # 22 à 33)

23 MARS : DÉBUT DU TAKE HOME (DÉLAI DE DEUX SEMAINES)

SÉANCE # 11 - Période du 30 mars 2016:

- La ville comme milieu de vie et d'échange : forme urbaine / intervenants / enjeux du développement urbain (notes de cours sur Power Point; document Word)

(DOC # 34 à 40)

SÉANCE # 12 - Période du 6 avril 2016:

- Le rôle central de la planification dans la gestion des services municipaux

(DOC # 41 à 45)

6 AVRIL : REMISE DU TAKE HOME COMPLÉTÉ (40 points)

SÉANCE # 13 - Période du 13 avril 2016:

- Les particularités de la gestion des services municipaux dans un contexte d'agglomération urbaine (notes de cours sur Power Point; documents distribués)
- Les demandes émergentes en matière de services municipaux : adaptation et conséquences

(DOC # 46 à 50)

SÉANCE # 14 - Période du 20 avril 2016:

Examen final: (30 points), maximum 180 minutes. Documentation permise.

3) **LECTURES**

3.1) **Obligatoires :**

Tous les documents distribués en cours de session et disponibles sur Moodle dès le début de la session, ainsi que tous les autres textes et éléments de contenu qui, le cas échéant, seront identifiés en cours de séance par le professeur.

3.2) **Facultatives :**

Sur le thème de la gestion :

- 1) « Le management pour les nuls », par Bob Nelson et Peter Economy, Wiley Publishing (2001) 306 p.
- 2) « Introduction à la gestion », par I. Calmé, J. Hamelin, J.-P. Lafontaine, S. Ducroux et F. Gerbaud, Dunod Éd. (2003) 360 p.
- 3) « La gestion moderne : une vision globale et intégrée » (3^e édition), par Pierre G. Bergeron, Gaëtan Morin Ed. (1997) 486 p.
- 4) « Les organisations: état des savoirs » (2^e édition), coordonné par Philippe Cabin et Bruno Choc, aux Éditions Sciences humaines (2005) 429 p.

Sur le thème de l'organisation des services municipaux :

- 1) Prévost, Pierre (1999) La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles, Gaëtan Morin, éditeur, 200 p.
- 2) « Bâtir un pays » : histoire des travaux publics au Canada, sous la direction de N. Ball, Boréal, éditeur, 1988.
- 3) « Coopération et concurrence » : stratégies et pratiques d'organisation municipale dans la région métropolitaine de Montréal, C. Dubuc, A. Dupré, P. Letartre, D. Pilette et P. Prévost, Guérin Universitaire, 1996, 359 p.
- 4) OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE, Montréal, Canada*, Paris, PCDE, 2004, 193 pages.
- 5) « Questions d'égouts » : santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIX^e siècle, par Robert Gagnon, Boréal éditeur, 2006, 263 p.

4) **ÉVALUATION PROPOSÉE** (sujet à entente en début de session)

L'évaluation de rendement de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur trois éléments, tel que décrits ci-après :

A- Un examen intra (30 points) administré lors de la séance # 7 (24 février 2016) portant sur la matière enseignée jusqu'à la séance # 6 du cours, d'une durée maximale de 180 minutes. Cet examen sera composé de questions à choix multiples (15 comptant pour 15 points), de questions à réponse courte (10 comptant pour 10 points) et de questions de type « vrai » ou « faux » (5 comptant pour 5 points). Documentation permise.

B- Un travail individuel sous forme de « Take Home » (40 points), composé de questions à développement portant sur des problématiques abordées pendant la session. Période : du 23 mars au 6 avril 2016.

Les notes de préparation et la grille de correction seront fournies en même temps que les questions à développement.

C- Un examen final, (30 points) administré lors de la séance # 14 (20 avril 2016) portant sur la matière vue entre les séances # 8 à # 13, d'une durée maximale de 180 minutes, qui se présentera sous la forme de questions « à énoncés » (8 « vrai ou faux » comptant pour 8 points), de questions « à choix multiples » (15 comptant pour 15 points) et de questions à réponse courte (7 comptant pour 7 points). Documentation permise.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.